

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Chooz-Rejets-d-hydrocarbures-dans-la-Meuse>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Chooz : Rejets d'hydrocarbures dans la Meuse**

12 juillet 2018

France : Chooz : Rejets d'hydrocarbures dans la Meuse

Mi juin 2018, la centrale de Chooz a rejeté dans la Meuse des effluents provenant d'un déshuileur, un équipement qui permet de séparer les hydrocarbures de l'eau. Or la concentration en hydrocarbures de ces effluents était supérieure au seuil maximal autorisé par la réglementation. Les effluents n'auraient donc pas dû être rejetés dans l'eau. Les équipes ont procédé au déversement des effluents avant d'avoir reçu tous les résultats d'analyses de l'échantillon prélevé au préalable.

Les résultats d'une première analyse transmis le 14 juin faisaient état d'un taux de **6,90mg/L**, pour un seuil maximal réglementaire fixé à **10mg/L**. Les équipes de la centrale ont alors déversé les effluents dans la Meuse. Ce sont les résultats d'une seconde analyse - effectuée sur le même échantillon avec une autre méthode - communiqués le 6 juillet 2018 à la centrale nucléaire, qui ont mis en évidence une concentration en hydrocarbures de **14mg/L**. Les équipes de la centrale ont analysé les incohérences des 2 résultats. Verdict : **la quantité d'hydrocarbures rejetée dans la Meuse est bien supérieure à la limite autorisée**. L'évènement vient d'être déclaré comme significatif pour l'environnement à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Pour mémoire, il y a peu, le site nucléaire transfrontalier avait déjà déclaré un [évènement significatif pour l'environnement doublé d'un évènement significatif pour la sûreté](#) : l'étanchéité de plusieurs groupes frigorigènes n'avait pas été contrôlée dans les délais réglementaires. Dans son appréciation 2017, l'ASN pointait déjà du doigt le fait que "Certains événements ont toutefois mis en évidence des défauts d'appropriation des exigences réglementaires qui régissent certaines installations du site" en matière d'environnement [1]. **Il semble que "les défauts d'appropriation des exigences réglementaires" sont toujours là en 2018.**

Ce que dit EDF :

Le 12/07/18

Déclaration d'un évènement lié à une incohérence entre deux analyses d'un même prélèvement

Dans le cadre de la mise en brassage d'un déshuileur (équipement qui permet de séparer les traces d'hydrocarbures de l'eau), le laboratoire de la centrale a prélevé **un échantillon pour réaliser deux mesures distinctes concernant la composition** de l'effluent.

Le 14 juin 2018, le laboratoire externe chargé de réaliser les deux analyses transmet au CNPE les résultats de la première mesure. **La concentration en hydrocarbure de l'échantillon est de 6,90 mg/L pour un seuil réglementaire à ne pas dépasser de 10 mg/L.** Les équipes sont autorisées à rejeter l'effluent dans la Meuse sur la base de ces résultats.

Le 6 juillet 2018, **les résultats de la deuxième mesure, réalisée selon une méthode différente, indiquent une concentration en hydrocarbures de 14 mg/L**, supérieure au seuil réglementaire de 10 mg/L.

Les équipes de la centrale procèdent alors à une analyse de l'incohérence entre les deux résultats, et en déduisent que la quantité d'hydrocarbures potentiellement rejetée au-delà de la limite autorisée est au maximum de 500 g.

Compte-tenu du débit du réseau d'égout et du faible débit de rejet du déshuileur, cet événement n'a pas eu d'impact sur l'environnement.

Conformément à nos procédures, cet événement a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire le 12 juillet 2018 comme significatif pour l'environnement.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-chooz/actualites/declaration-d-un-evenement-lie-a-une-incoherence-entre-deux-analyses-d-un-meme-prelevement>

Notes

[1]

<https://www.asn.fr/L-ASN/L-ASN-en-region/Grand-Est/Installations-nucleaires/Centrale-nucleaire-de-Chooz-B>